

Estimation du coût global pour l'Etat, s'il verse la moitié du rétroactif à l'ensemble du personnel travaillant la nuit :

Pour les 50 personnes qui ont déposé une demande de rétroactif sur 5 ans, avec l'appui du SSP, le nombre total approximatif d'heures non octroyées entre 2005 et 2010 (indemnités en temps de 10% non rémunérées et service de garde comptabilisé à 50% au lieu de 100%) équivaut à

25'000 heures

Ces calculs restent approximatifs, à partir des documents qui nous ont été fournis par les personnes concernées, mais pour lesquelles certaines précisions manquent (p.ex. temps d'intervention durant les gardes).

Si l'on prend un tarif horaire de Fr. 40.- par heure * 25'000h, cela représente un coût financier de **1 million de francs**.

Nous estimons à environ 1000 le nombre d'employé-e-s ayant travaillé la nuit au HFR et RFSM durant cette période, ce qui, extrapolé, représente un nombre d'heures non octroyées de

500'000 heures

Soit, toujours avec un tarif de Fr. 40.- par heure * 500'000h un montant de Fr. **20 millions de francs**.

La moitié du rétroactif correspondrait donc à un coût approximatif de **10 millions de francs**. Par comparaison, la fortune nette de l'Etat se monte à **Fr. 817 millions**.